

2018 EVALUATIONS GLOBALES FC2

Epreuves

Chaque candidat présentera les 5 épreuves ci-dessous.

Répertoire instrumental imposé (FC2 : 6 à 10 mn)

Le candidat interprétera la (les) pièce(s) instrumentale(s) imposée(s), un accompagnateur officiel sera mis à disposition pour les instruments monodiques et la percussion.

Quelques repères

- **Sources** : oeuvres éditées ou non, **avec obligatoirement un travail d'adaptation du candidat : orchestration, arrangement, invention, improvisation, autres.**
 - **Formes**: du duo au petit ensemble.
 - **Partenaires** : amis et/ou collègues musiciens, autre (**leurs enseignants exclus**).
 - **Disciplines** : même instrument, autres instruments (et autres disciplines : danseur, récitant, etc.).
 - **Tous genres et styles** : de préférence différents du répertoire instrumental imposé.
- Remarque** : un enregistrement sur CD n'est accepté qu'en plus du ou des partenaires.

Projet personnel (FC2 : 3 à 5 mn)

Le candidat interprétera, avec au moins un partenaire musicien, le projet qu'il aura choisi avec ses professeurs (FM, instrument ou chant et pratiques collectives).

Un échange de 2 mn permettra à chaque candidat d'expliquer ses motivations et l'élaboration de son projet.

Déchiffrage instrumental

Le candidat bénéficiera d'un temps de préparation de son déchiffrage de 10 minutes avant son interprétation.

Chant préparé

Trois chants seront proposés :

- un chant de style « classique »
- deux chants de style « musiques actuelles » (français & anglais)

Chaque candidat choisira un des trois chants qu'il interprétera devant le jury.

Formation Musicale sur le chant de style « classique » : analyse/solfège

Le candidat présentera l'analyse du chant classique (version originale en Fa Majeur).

Le jury vérifiera les compétences solfégiques du candidat en se référant à la partition du chant de style « classique ».

Recommandations

Il est primordial de présenter les élèves aux évaluations de fin de cycle lorsque leurs professeurs estiment qu'ils sont prêts à les réussir.

Les professeurs d'instrument sont professeurs référents pour les raisons suivantes :

- ils procèdent à la sélection des répertoires,
- ils participent au choix du projet personnel,
- ils connaissent les sources documentaires.

Répertoire instrumental imposé - Projet personnel - Chants préparés

Les répertoires instrumentaux et vocaux peuvent être abordés dès le début de l'année scolaire.

Le projet personnel devra être présenté au responsable d'école avant fin décembre pour validation par le CDMC, par le biais du formulaire prévu à cet effet.

L'originalité sera à privilégier.

Aucun projet personnel ne pourra être commun à deux candidats qui se présentent la même année.

Déroulement

Les évaluations se dérouleront en deux parties.

Au sein de chaque partie les candidats auront le loisir de déterminer l'ordre des épreuves.

Première partie :

- Répertoire instrumental imposé
- Projet personnel choisi
- Chant préparé

Deuxième partie :

- Formation musicale sur le chant classique
- Déchiffrage instrumental

Notation & validation

Répertoire instrumental imposé	7 points
Projet personnel choisi	5 points
Déchiffrage instrumental	3 points
Chant préparé	2 points
Formation musicale sur le chant classique	3 points

Le diplôme de fin de cycle 2 sera décerné à partir de l'obtention de 10 points sur 20.

Cependant, si la note attribuée à l'épreuve du **Répertoire imposé** est inférieure ou égale à 3, elle devient éliminatoire pour l'obtention du Diplôme de fin de cycle 2.